



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 MARS 2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :
Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Xavier LACROIX, Martine DONEY, Pierre-Alain DUQUET, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

Conseillers Absents :
Laurence MAIROT
Michel TIROLE, excusé

Procurations de vote :
Denis DUQUET, donne procuration à Flavien CHANSON

16 conseillers présents et 1 représenté ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Elodie TOITOT

Madame le maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2025,
- 2- Correction et approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024,
- 3- Bâtiments,
 - Tarifs cimetières (délibération)
 - Choix des entreprises travaux route du fort (délibération)
 - Ancienne fruitière
- 4- Communication,
 - Programmation de la prochaine commission communication
- 5- Finances,
 - Comptes Financiers uniques (CFU) 2024 budget principal - lotissement sur le Mouthier (délibération)
 - Affectation des résultats 2024 budget principal- lotissement sur le Mouthier (délibération)
 - Vote des taux des impôts directs locaux (délibération)
 - Budget médiathèque (délibération)
 - Budget SIFALP

- Budgets Primitifs 2025 : Budget Communal- lotissement sur le Mouthier (délibération)
 - Subventions diverses (délibérations)
 - Remboursement de frais (délibération)
 - Encaissement de chèques (délibération)
- 6- Forêt,
- Informations générales
- 7- Voirie,
- Autorisation place de taxi (délibération)
 - Vidéosurveillance parking salle des fêtes (délibération)
- 8- Urbanisme,
- Limites d'agglomération (délibération)
- 9- Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

Madame le maire propose de reprendre le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier et d'apporter une correction concernant le point sur l'avance de trésorerie du SIFALP (modification sur la forme).

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2025.

2/ Correction et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Mme le Maire nous fait part d'une erreur concernant l'adresse de la maison d'habitation de Mme Gros en vente, sise au 1 rue de l'école à Fontain (et non rue de la Fontaine).

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

3/ Bâtiments

-Tarifs cimetières

Suite à la concertation en commission bâtiments, Madame le maire propose une harmonisation des tarifs des différentes concessions entre les cimetières d'Arguel et de Fontain.

La commission propose également de maintenir les concessions de 15 et 30 ans et de supprimer la concession de 50 ans.

Quatre configurations s'offrent aux familles : emplacement en pleine terre, columbarium, caveau et cavurne (on notera que ce dernier peut accueillir jusqu'à 4 urnes) selon les tarifs ci-dessous :

	Concession 15 ans	Concession 30 ans	Prix de vente
pleine terre 1 place	50 €	100 €	0
pleine terre 2 places	100 €	200 €	0
caveau 2 places	150 €	300 €	1750 €
caveau 4 places (Arguel)	150 €	300 €	2500 €
Case 4 urnes (colombarium)	100 €	200 €	750 €
cavurnes	100 €	200 €	750 €

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette harmonisation des durées de concession et des tarifs.

-Choix des entreprises travaux route du fort

Concernant la rénovation des deux salles de bain de 2 des appartements 6 rue du fort (rez-de-chaussée et -1), les devis des entreprises Paul Michel et Rappo sont retenus pour un montant de 10 576 euros.

Le conseil est dans l'attente d'un devis pour l'isolation sonore de la chaudière.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de ces entreprises pour les travaux à effectuer.

-Ancienne Fruitière

Concernant le devenir de l'ancienne fruitière et après concertation avec l'AUDAB deux choix s'offrent à la commune :

- un portage privé/investisseur : dans ce cas, seul le bâtiment de la fruitière sera cédé, la commune restera propriétaire des parcelles 106,107et 26. Dans ce cas, le droit de regard sur le projet sera minime.

- un portage par la commune : des études techniques, des diagnostics seront effectués en collaboration avec les différents services (EPF,EDEA, AMO..)

La commune garderait ainsi la maîtrise sur le planning, les différents aménagements ainsi que l'insertion urbaine.

Plusieurs réhabilitations sont possibles, notamment des appartements, des locaux destinés à des services ...

Le coût de ce projet serait dans les environs de 900 000 euros.

Après discussion entre les membres du conseil, le portage par la commune est retenu.

La commission bâtiments se rencontrera régulièrement pour travailler sur ce projet.

4/ Communication

-Programmation de la prochaine commission communication

Une commission communication doit se réunir prochainement afin de programmer la prochaine gazette. Tout le conseil est invité à y participer afin d'apporter ses idées. La date n'est pas encore fixée.

Concernant l'hébergement du site informatique et sa structure, c'est assez cher et nous rencontrons à l'heure actuelle des difficultés pour le règlement. En effet un élu doit avancer la somme à chaque fois (~1000 euros pour 2 ans) puisque le paiement n'est possible que par carte bancaire.

Un rendez-vous est prévu vendredi 21 mars pour trouver une solution pour le paiement mais aussi pour refaire le site par un autre prestataire.

5/ Finances

-Compte financier unique

A partir de cette année, une différence est à noter à propos des comptes, en effet auparavant nous avions le compte administratif et le compte de gestion maintenant c'est le CFU, compte financier unique qui prend le relais.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	1 457 544.65	930 000.00	2 387 544.65
Recettes réalisées 2024	416 088.80	1 047 728.03	1 463 816.83
Autorisation budgétaire totale	1 186 100.00	1 773 000.00	2 959 100.00
Dépenses réalisées 2024	396 263.64	723 040.62	1 119 303.96
Restes à réaliser	331 000.00		331 000.00
Différences entre les titres	19 825.46	324 687.41	344 512.87
Et les mandats			
Résultats antérieurs 2023	-225 244.65	1 072 603.32	847 358.67
Résultat clôture 2024	- 205 419.19	1 397 290.73	1 191 871.54
Différence entre les restes à réaliser	- 331 000.00		- 331 000.00
Résultat cumulé	- 536 419.19	1 397 290.73	860 871.54

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le CFU.

- Budget principal du lotissement du Mouthier, il n'y a pas eu d'opération. Ce budget doit être clôturé. Mme le maire propose, son report avant sa clôture officielle ultérieurement.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget du lotissement du Mouthier.

-Affectation des résultats 2024 budget principal-lotissement sur le Mouthier
Le solde du lotissement du Mouthier s'élève à - 56899.22 €.
Il va falloir le clôturer sur le prochain budget.
Lors du prochain PLUI cette zone deviendra une ZN, zone naturelle.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget du Mouthier.

-Affectation des résultats du budget principal 2024	
Au R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	+ 536 419.19
Au D001 : Solde d'investissement reporté (Déficit) :	- 205 419.19
Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté :	+ 860 871.54

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation des résultats du budget principal 2024.

- Vote des taux des impôts directs locaux

Actuellement le taux d'impôt du foncier bâti est de 32.41%, et le non bâti est de 20.92%. Pour l'année 2025, les bases pour le foncier bâti s'élève à 1 479 000 euros et pour le non bâti à 103 400 euros.

Les bases pour la taxe d'habitation 2025 s'élève à 54 600 euros.

L'évolution des bases est de +3% sur le bâti et de +1.6% sur le non bâti.

Après discussion entre les membres du conseil, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien à l'identique des taux d'imposition.

- Budget médiathèque Pugey-Fontain

Pour l'année 2024, les frais concernant la médiathèque s'élèvent à 35 569.59 euros. Les subventions reçues se montent à 15 210 euros. Les frais correspondent à l'achat du logiciel pour le classement des ouvrages, du mobilier, des livres, de l'équipement informatique ainsi qu'une partie du salaire de la bibliothécaire. Le solde à répartir est de 17 359,59 euros.

Normalement ces frais doivent être répartis en fonction du nombre d'habitants et d'adhérents de chaque commune (convention signée en 2024).

Néanmoins, exceptionnellement pour 2024, Madame le Maire propose de diviser les frais en parts égales entre les 2 communes.

En 2025, la répartition sera bien en fonction du nombre d'habitants et d'adhérents de chaque commune. La médiathécaire a déjà noté une augmentation des adhérents de Fontain.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan financier 2024 de la médiathèque.

-Budget SIFALP

Pour la rentrée 2025, il n'y aura pas de fermeture de classe malgré une diminution de l'effectif. Nous enregistrons une forte hausse du prix de l'électricité, toutefois un groupement d'achat d'électricité avec GBM va se mettre en place pour diminuer ces coûts.

Actuellement 17 000 euros par an.

Concernant les travaux et aménagement des cours de récréation, le coût total s'élève à 340 000 euros couverts par 80% de subventions. Il reste 60 000 euros à la charge du SIFALP. Concernant le personnel, les 3 postes d'ATSEM sont maintenus, nous observons une hausse des frais de personnel en raison des différentes revalorisations.

Pour l'année 2025, il n'y aura pas de grosse augmentation budgétaire par rapport à l'année précédente.

Voici les parts des 3 communes :

Fontain 15 7833.20 €,

La Vèze 61 313 €,

Pugey 90853.79 €

-Budget 2025

Nous devons ajouter une modification, concernant les travaux de sécurisation route des Mercuriaux.

En effet le devis s'élève à 130 000 €, l'entreprise nous propose de réaliser les travaux en plusieurs fois au vu du coût.

Madame la mairie a rencontré le président du club de tennis de Fontain. Les courts de tennis sont régulièrement entretenus par les membres du club (nettoyage de surface). Néanmoins les terrains vieillissent et ont besoin d'une rénovation. M. Patoz a contacté une entreprise spécialisée qui a fait un devis de 12 000 € (nettoyage et travaux de rénovation).

La mairie soutient les associations dans leur projet, la prise en charge de cette dépense pourrait être inscrite dans le budget 2025.

Après discussion entre les membres du conseil, nous demandons au président de solliciter également la fédération nationale de tennis. Cette éventuelle subvention pourrait venir en déduction des 12 000 € demandés.

Mme le maire demande l'ajout d'une ligne au budget pour le don solidaire, afin de pouvoir aider les familles ou personnes seules ayant besoin d'une aide ponctuelle. La somme totale allouée est de 1000 € pour l'année 2025.

Le conseil approuve cet ajout au budget.

Concernant les travaux de l'appartement route du fort, nous ne pouvons pas retoucher la TVA car c'est un appartement loué. Nous devons reverser la somme trop perçue, qui est de 27 000€. Cette dépense doit être ajoutée au budget.

Travaux à réaliser (investissement) :

- travaux chapelle d'Arguel
- étude ancienne fruitière
- étude terrain près de l'école
- renouvellement des matériels des services techniques
- mise en conformité des vestiaires du foot
- réovation des terrains de tennis
- emplacement pour dépôt et manœuvre pour le coupes et travaux en forêt
- Tiers lieu (chantier participatif)
- entretien des étangs et marres

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget primitif de 2025.

- Les subventions 2025 :

Tennis : devis de 12 000 € concernant la rénovation de terrain de tennis.

Sous réserve d'une subvention de la Fédération de Tennis, la commune s'engage à payer le complément (ou le total) du nettoyage/réovation.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention pour la rénovation du terrain de tennis, en fonction de l'engagement de la Fédération de Tennis.

Commémoration du 19 janvier 2025 – 80 ans du crash du bombardier américain :

Cette commémoration a rassemblé de nombreuses personnes, 219 personnes au repas dont 60 invités (élus départementaux et régionaux, préfet, députés, sénateurs).

Mme le maire propose que la commune prenne en charge le billet d'avion et le gîte du colonel américain (neveu d'un des soldats américains décédé lors du crash), le cocktail à la salle des fêtes et le repas des invités, soit un total de 8 487,5 euros.

Concernant les aménagements du site, Mme le maire indique que les travaux de voirie, le panneau d'information ainsi que le panneau d'impasse (total 7 629,6 €) relève des charges de la commune.

Le montant total des dépenses pour la commune pour cet évènement s'élève donc à 16 110.10 € (environ la moitié du budget total).

L'association AMAF, prend à sa charge les autres dépenses, étant donné les subventions, dons et recettes qu'elle a obtenues.

Concernant les subventions habituelles, la mairie verse

- 50 € à l'association des anciens combattants de Beurre et 100 € à celle de Fontain.
- 100 € à l'association Guy MOCQUET
- 150 € à l'association AvalFort.

Comme chaque année, le FSE du collège de Saône nous demande une subvention de 8 € par collégiens. Actuellement 38 élèves vont au collège de Saône. La subvention s'élève donc à 304 €.

Depuis l'année dernière, la mairie verse une subvention de 150 € à l'amicale des jeunes sapeurs-pompiers de Saône-Mamirolle. Madame le Maire demande à reconduire cette subvention cette année et à l'annualiser. Le conseil y est favorable.

Une année sur deux, la commune alterne une subvention de 500 € à la Banque Alimentaire et aux Restos du Cœur.

Cette année ce sont les Restos du Cœur qui bénéficieront de cette subvention.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des subventions citées.

-Remboursement frais

Mme Apffel a avancé la somme de 114.94 euros à l'occasion du repas des aînés du 1^{er} février.
Mme Appel ne participe pas au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de 114.94 euros à Mme Claire APFFEL.

-Encaissement de chèques

Trois chèques d'un montant de 25 € correspondant à 3 repas d'accompagnants au repas des aînés, ainsi que deux chèques concernant des indemnisations d'assurance (1 798.02 € et 214€) sont mis à l'approbation du conseil.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement de ces cinq chèques.

6/ Forêts

L'état d'assiette 2025 concerne les parcelles 13, 14, 15, 16 et 39.

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier.

La forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Par conséquent il est nécessaire de délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025.

7/ Voirie

-Autorisation place de taxi

La mairie a reçu une demande d'autorisation de stationnement (ADS) de taxi sur la commune.

Après concertation entre les membres du conseil municipal, quatorze conseillers s'opposent à cette demande, deux s'abstiennent et un approuve.

-Vidéosurveillance parking salle des fêtes

Actuellement, sept caméras sont installées sur le site de la salle des fêtes, nous arrivons au terme du contrat de location/maintenance, avec remplacement de matériel.

Ce contrat sur cinq ans, comprenait la location et la maintenance du matériel pour une somme de 480.32 € par mois, soit 5763.84 € par an.

Mme le maire interroge le conseil sur la nécessité ou non d'augmenter le nombre de caméras à 10.

Suite aux différentes réflexions faites en commission, Mme le Maire propose l'ajout de 3 caméras permettant de mieux couvrir certaines zones notamment l'ensemble des parkings.

Le montant de la location passerait à 574.08 € par mois soit 6880 € par ans.

Après débat entre les membres du conseil, notamment sur le fait qu'il y a un nombre élevé de caméras sur une zone restreinte, préférant installer des caméras grand angles le conseil municipal rejette cette proposition d'ajout de caméras avec 10 voix contre, 5 abstentions et deux voix pour, mais approuve à l'unanimité le renouvellement les caméras actuelles.

-Complémentaire santé :

Mme le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant le mandatement du Centre de Gestion du Doubs (CDG25) pour lancer la procédure de mise en concurrence pour la mise en place d'une convention de participation pour le risque santé.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le mandatement du CDG25 pour lancer la procédure de mise en concurrence.

9/ Urbanisme

-Limites d'agglomération

Madame le Maire a rencontré des agents du Département pour discuter des limites de notre agglomération proposées par la commission urbanisme.

Il s'avère que, concernant Arguel, le panneau d'entrée du village (en venant de Beurre) ne pourra pas être déplacé aux premières maisons sur la droite. En effet, les maisons ne sont pas visibles de loin par les conducteurs. Il n'y a donc pas de visualisation immédiate de l'agglomération. Cette situation ne permet donc pas le déplacement du panneau d'entrée.

Pour celui dans le sens Fontain/Arguel, en descendant, il sera déplacé au niveau des premières maisons.

A propos de Fontain, pas de changement au niveau du rond-point Saint Pierre, ni de la départementale (sorties côté école et stade).

Une réflexion doit être menée au sujet de l'accès de la ferme du bout du bois pour la sécuriser (si possible) ainsi que pour la rue de la motte féodale (rue à sens unique).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération concernant les limites d'agglomération.

Clôture des débats : 23h40

Prochain conseil : lundi 12 mai 2025

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 12 mai 2025

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 20/05/2025
Le Maire,



Catherine HAMELIN